

Espace Aliénor
255 rue Martha Desrumaux - CS 6003 - 24000 PERIGUEUX

DELIBERATION DD2025_033

Nombre de membres du conseil	
en exercice	83
Présents	60
Votants	72
Pouvoirs	13

Date de convocation du Conseil communautaire du Grand Périgueux le 21 mars 2025

LE 27 mars 2025, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU GRAND PERIGUEUX, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de M. Jacques AUZOU

Secrétaire de séance : M. Christian LECOMTE

PARTICIPATION AU FINANCEMENT DES ACTIONS DE L'APPEL À PROJETS 2025 DU CONTRAT DE VILLE DU GRAND PÉRIGUEUX -

PRESENTS :

M. AUDI, M. AUZOU, Mme DRUILLOLE, M. BUFFIERE, Mme CHABREYROU, M. CIPIERRE, M. COURNIL, M. DOBBELS, M. GEORGIADES, M. LE MAO, M. MOISSAT, M. LECOMTE, M. PASSERIEUX, M. PROTANO, Mme SALINIER, Mme SALOMON, M. FOUCHIER, M. SUDREAU, Mme KERGOAT, M DENIS, M. LEGAY, M. MOTARD, Mme FAURE, Mme ROUX, M. RATIER, M. PERPEROT, Mme LUMELLO, Mme TOURNIER, M. SERRE, M. MARTY, M. BIDAUD, Mme ARNAUD, M. PARVAUD, M. FALLOUS, M. JAUBERTIE, Mme LONGUEVILLE-PATEYTAS, M. BELLOTEAU, M. NARDOU, M. LAGUIONIE, M. ROLLAND, M. MARC, M. BARROUX, M. BOURGEOIS, M. CADET, Mme DOAT, Mme FRANCESINI, M. GASCHARD, M. NOYER, M. MARSAC, Mme DUPUY, M. LAVITOLA, Mme MARCHAND, M. AMELIN, Mme MASSOUBRE-MAREILLAUD, M. PALEM, M. CHAPOUL, M. CHANTEGREIL, M. PERIER, Mme CHERBERO, Mme MONTEIL-MAYAUD

ABSENT(S) EXCUSE(S) :

Mme LABAILS, M. LACOSTE, M. LARENAUDIE, M. REYNET, M. TALLET, M. PIERRE NADAL, Mme FAVARD, Mme DUVERNEUIL, M. VADILLO, M. LACOUR-COULON

POUVOIR(S) :

M. COLBAC donne pouvoir à M. GEORGIADES
Mme GONTHIER donne pouvoir à Mme SALINIER
M. GUILMET donne pouvoir à Mme ROUX
M. DUCENE donne pouvoir à M. CHANTEGREIL
M. MALLET donne pouvoir à M. NOYER
M. CHANSARD donne pouvoir à M. JAUBERTIE
Mme ESCLAFFER donne pouvoir à M. SUDREAU
M. GUILLEMOT donne pouvoir à M. CIPIERRE
Mme SARLANDE donne pouvoir à Mme LUMELLO
M. DELCROS donne pouvoir à Mme MARCHAND
Mme LANDON donne pouvoir à M. PALEM
Mme REYS donne pouvoir à Mme DOAT
Mme RENAUD donne pouvoir à M. SERRE

PARTICIPATION AU FINANCEMENT DES ACTIONS DE L'APPEL À PROJETS 2025 DU CONTRAT DE VILLE DU GRAND PÉRIGUEUX -

Vu le code général des collectivités territoriales.

Considérant que chaque année, l'État, la communauté d'agglomération, les communes de Boulazac Isle Manoire, Coulounieix-Chamiers et Périgueux ainsi que le conseil départemental lancent un appel à projets afin que soient menées des actions en faveur de habitants des quartiers prioritaires (QPV) de l'agglomération. Ces actions sont alors co-financées par l'État (crédits spécifiques de l'ANCT – Agence nationale de cohésion des territoires), les trois villes concernées et d'autres collectivités telles que le Département, la Région ou la Communauté d'agglomération.

Que cet appel à projets partenarial s'inscrit dans les priorités du Contrat de ville 2024-2030 du Grand Périgueux et dans les orientations de l'année fixées par l'État et les collectivités. Il a été diffusé le 1^{er} octobre 2024, avec une date de clôture du dépôt des projets fixée au 1^{er} décembre 2024.

Que sont privilégiés les projets réunissant plusieurs des critères suivants :

- s'inscrire dans les axes stratégiques du contrat de ville et être en adéquation avec les besoins identifiés sur le territoire ;
- être innovants, expérimentaux, structurants ou transversaux ;
- favoriser le développement du partenariat associatif et l'articulation avec les projets des autres acteurs du territoire ;
- favoriser la participation des habitants et la mise en œuvre des projets par les habitants eux-mêmes (conception, réalisation, évaluation et valorisation) ;
- lutter contre toute forme de discrimination, favoriser l'égalité femme-homme et promouvoir les valeurs de la République et la laïcité ;
- faire appel à des co-financements de droit commun, les crédits spécifiques de la politique de la ville n'intervenant qu'en dernier ressort ;
- prévoir des critères d'évaluation détaillés quantifiables et qualitatifs.

Considérant que le comité de pilotage partenarial validant les actions et le montant du financement de l'État a été fixé au 4 mars 2025 à la Préfecture. Chaque partenaire doit parallèlement décider de son niveau d'intervention financière.

Que pour rappel, par délibération du 14 novembre 2024, le conseil communautaire a validé le règlement d'intervention de la politique de la ville pour la période du contrat de ville Quartiers 2030 proposant notamment un principe de parité de financement entre l'État (hors crédits fléchés sur les Programmes de Réussite Educative - PRE) et le Grand Périgueux pouvant aller jusqu'à 135 000 € maximum par an.

Considérant que dans le cadre de l'appel à projets 2025, 57 projets ont été déposés et 49 d'entre eux sollicitent un financement du Grand Périgueux, soit un total de 162 390 €.

Que 48 actions pourraient être soutenues compte-tenu de leur caractère prioritaire et leur intérêt au regard des critères précités. Cela représenterait un soutien à 34 porteurs de projet (dans le cadre du contrat de ville) sur les 48 actions proposées.

Que les crédits spécifiques de l'État pour 2025 ne sont pas connus à ce jour, mais les subventions attribuées pour 2024 s'élevaient à 139 278 € (comprenant le dispositif Quartiers d'été, mais hors enveloppe de 65 000 € dédiée aux PRE).

Que pour le Grand Périgueux, l'enveloppe de crédits spécifiques « politique de la ville » inscrite au budget 2025 s'élève à **135 000 €**. Elle est désormais quasi-exclusivement consacrée aux actions portées par des associations, hormis le cas spécifique du centre social municipal de L' Arche pour 2 actions : l'animation du conseil citoyen de la Boucle de l'Isle et l'atelier d'apprentissage de la langue française (FLE). Par ailleurs, elle concerne les actions en direction de tous les quartiers inscrits dans le contrat de ville du Grand Périgueux (QPV et quartiers « en décrochage »).

Qu'il est donc proposé de répartir l'enveloppe budgétaire en fonction des 4 grandes priorités du contrat de ville, comme suit :

1- La priorité « Emancipation – accès aux services » : 82 500 € (62 % des financements / 35 actions)

Considérant que différentes actions pourraient être soutenues afin de remédier aux difficultés des habitants notamment en termes d'accès aux droits et services, telles que :

- l'accompagnement à la scolarité (Centre social St-Exupéry) ;
- le soutien à la parentalité (Ecole des parents et des éducateurs de Dordogne et Cie Les pas de travers) ;
- l'accès à la culture : accessibilité tarifaire aux spectacles (L'Odyssée), ateliers de pratique artistique (Rouletabille Théâtre, TinTamArt, Cie La cerise sur le gâteau, Médiagora), d'éducation à l'image (Ciné cinéma), la résidence d'artistes Ouïe Dire ou encore les journées festives du Sans Réserve, du Printemps O Proche-Orient ou d' All Boards Family ;
- l'accès au sport : investissement de plusieurs clubs de sport tout au long de l'année scolaire (boxe, handball, lutte, tennis ou skate) ;
- le lien social et la participation des habitants (Conseils citoyens de Chamiers et de la Boucle de l'Isle, Fonds de participation des habitants) et particulièrement des jeunes (Junior association du Gour de l'Arche – JAGAS) ou encore l'implication de Radios Libres en Périgord – RLP, du CIDFF ou de la Maison 24.

2- La priorité « Plein emploi » : 35 500 € (27 % des financements / 8 actions)

Qu'il est proposé de poursuivre le soutien aux actions d'accompagnement renforcé des habitants pour :

- lever les freins à l'emploi (AFAC 24) ;
- déployer et animer le PaQte (le pacte avec les quartiers pour toutes les entreprises) et la Fabrique à entreprendre (Maison de l'emploi du Grand Périgueux) ;
- un premier accueil et une orientation/insertion (PAOI) et le dispositif Boussole des Jeunes (Centre social St-Exupéry) ;
- accompagner à l'orientation et à la découverte professionnelles (Cap Sciences) ;

- remobiliser les jeunes sortis du dispositif scolaire sans diplôme (Ecole de la 2ème chance de Dordogne - Antenne de Périgueux).

3- La priorité « Tranquillité – sécurité - prévention » : 11 500 € (9 % des financements / 3 actions)

Qu'en termes de prévention et de citoyenneté, il est proposé de soutenir :

- les ateliers et chantiers éducatifs du club de prévention Le Chemin ;
- l'apprentissage du français et des codes du vivre ensemble (ateliers socio-linguistiques des centres sociaux St-Exupéry et L'Arche).

4- La priorité « Transitions » : 2 500 € (2 % des financements / 2 actions)

Que plusieurs acteurs se sont saisis de cette nouvelle priorité et il est proposé de soutenir quelques actions en matière de mobilité alternative (Des Jantes et des Gens et Vélorution périgourdine).

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE , APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ :

- Valide les co-financements des actions tels que présentés à hauteur de 132 000 € pour les actions relevant des priorités du contrat de ville, à savoir :
 - 82 500 € au titre de l'émancipation et l'accès aux services
 - 35 500 € au titre du plein emploi
 - 11 500 € au titre de la prévention et la citoyenneté
 - 2 500 € au titre des transitions environnementales
- Attribue aux structures concernées les subventions détaillées en annexe du présent rapport.
- Décide d'accorder une subvention d'équipement de 4 000 € à l'association Radios Libres en Périgord pour le déplacement de leur antenne de diffusion.
- Autorise le président à signer la convention financière avec le centre social Saint-Exupéry.
- Autorise le président à signer tout document afférent à ces subventions.

Adoptée à l'unanimité.

Délibération publiée le 15/04/2025

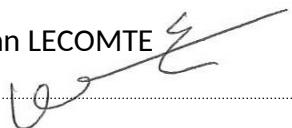
Pour extrait con

Délibération certifiée exécutoire
à compter du 15/04/2025

Périgueux, le 15/04/2025

Le secrétaire de séance

Christian LECOMTE



Le Président

Jacques AUZOU

